

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_077

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2019

| | |
|----------------------------|----|
| Nombre | |
| de Conseillers en exercice | 12 |
| de Présents | 9 |
| de Votants | 10 |

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
SINISTRE LES MEES**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christophe PEREZ

Procuration de : HAMOT Christine par AMAUDRIC Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 09/12/2019

Mme le Maire explique qu'en accord avec Gérard PAUL, Maire des Mées, l'Association des Maires des Alpes-de-Haute-Provence lance un appel à tous les maires du département afin qu'il puisse voter une subvention aux sinistrés des Mées.

L'Association départementale des Maires des Alpes-de-Haute-Provence se propose de regrouper l'intégralité des subventions qui seront ensuite reversées à un collectif qui est en train de se créer. C'est une façon de montrer notre solidarité à ces familles qui ont tout perdu et en même temps, à la commune des Mées, qui vient de vivre des moments très douloureux.

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Vu le courrier de Mr SPAGNOU, Président de l'Association des Maires des Alpes-de-Haute-Provence du 10 décembre 2019,

Le conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 500 euros à l'Association départementale des Maires des Alpes-de-Haute-Provence qui ensuite reversera à un collectif créé pour accompagner les familles sinistrées.

POUR : 10 Préfecture de Digne les Bains **ABSTENTION : 0**

Date de réception de l'AR: 17/12/2019

004-210400479-20191216-DE_2019_077-DE

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

